



COMITE DIRECTEUR DE LA CULTURE, DU PATRIMOINE ET DU PAYSAGE (CDCPP)

Strasbourg, 4 mars 2016

CEP-CDCPP-WG (2016) 4F

GROUPE DE TRAVAIL SUR LA CONVENTION EUROPEENNE DU PAYSAGE

PAYSAGE ET DEMOCRATIE

2^e Réunion

Système d'information de la Convention européenne du paysage du Conseil de l'Europe et Liste des représentants nationaux

Bureau du Conseil de l'Europe, Paris – Salle 5

17-18 (matin) mars 2016

*Document du Secrétariat du Conseil de l'Europe
Service des institutions et de la gouvernance démocratiques*

Résumé

Le Système d'information de la Convention européenne du paysage du Conseil de l'Europe s'inscrit dans le cadre du suivi de la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage et favorise une assistance technique et scientifique mutuelle par la collecte et l'échange d'expériences et de travaux de recherche en matière de paysage, comme prévu à l'article 8 de la Convention. Lors de sa 1187^e réunion, 11-12 décembre 2013 (CM/Del/Dec(2013)1187), le Comité des Ministres a adopté la Recommandation CM/Rec(2013)4 sur le Système d'information de la Convention européenne du paysage du Conseil de l'Europe et son glossaire (Cf. Annexe 1 au présent document).

Lors de sa 1^e Réunion (Andorre la Vielle, Andorre, 3 octobre 2015 - CEP-CDCPP-WG (2015) 37F), le Groupe de travail « Paysage et démocratie » a demandé au Secrétariat : d'établir la liste des représentants nationaux en charge de la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage, qui sont également correspondants du Système d'information de la Convention européenne du paysage du Conseil de l'Europe en charge de compléter le questionnaire en ligne ; et d'inviter ces correspondants à compléter le questionnaire pour le 15 mars 2016.

Le Groupe de travail est invité à prendre note des informations suivantes :

Afin de préparer la 18^e Réunion des Ateliers du Conseil de l'Europe sur « *Les politiques nationales pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage : défis et opportunités* » (Erevan, Arménie, 5-7 octobre 2016), les Représentants nationaux à la Convention européenne du paysage, qui sont également correspondants du Système d'information du Conseil de l'Europe sur la Convention européenne du paysage (Cf. Liste à l'annexe 2 au présent document) ont été priés par courrier du Secrétariat du 19 janvier 2016, de bien vouloir remplir le questionnaire du Système d'information, si possible avant le 15 mars 2016.¹ Un mot de passe donnant accès au questionnaire en ligne (Cf. Annexe 3 au présent document) leur a été adressé.

Ultérieurement, les Représentants nationaux pour la Convention européenne du paysage auront la possibilité de fournir des mots de passe pour leurs régions.

*

Annexe 1. Recommandation CM/Rec(2013)4 du Comité des Ministres aux Etats membres sur le Système d'information de la Convention européenne du paysage du Conseil de l'Europe et son glossaire

Annexe 2. Liste des Représentants nationaux à la Convention européenne du paysage, qui sont également correspondants du Système d'information du Conseil de l'Europe sur la Convention européenne du paysage

Annexe 3. Questionnaire du Système d'information du Conseil de l'Europe sur la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage - Présentation des politiques du paysage des Etats membres du Conseil de l'Europe et de leurs Régions

*

¹ Le « Manuel utilisateur » disponible pour les Représentants nationaux et régionaux sur le Système d'information, prévoit au point 5 que ceux-ci peuvent, s'ils le souhaitent, créer des mots de passe pour des « Délégués », chargés de remplir le questionnaire.

Annexe 1



**Recommandation CM/Rec(2013)4
du Comité des Ministres aux Etats membres
sur le Système d'information de la Convention européenne du paysage du Conseil de l'Europe
et son glossaire**

*(adoptée par le Comité des Ministres le 11 décembre 2013,
lors de la 1187^e réunion des Délégués des Ministres)*

Le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe, conformément aux termes de l'article 15.b du Statut du Conseil de l'Europe,

Considérant que le but du Conseil de l'Europe est de réaliser une union plus étroite entre ses membres, afin de sauvegarder et de promouvoir les idéaux et les principes qui sont leur patrimoine commun ;

Eu égard à la Convention européenne du paysage (STE n° 176 – ci-après « la convention »), adoptée par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe le 19 juillet 2000 et ouverte à la signature des Etats membres du Conseil de l'Europe à Florence le 20 octobre 2000 ;

Considérant que la convention représente une importante contribution à la mise en œuvre des objectifs du Conseil de l'Europe, qui sont de promouvoir la démocratie, les droits de l'homme, la prééminence du droit ainsi que de rechercher des solutions communes aux grands problèmes de société actuels de l'Europe ;

Soulignant que, en prenant en compte les valeurs paysagères du territoire, le Conseil de l'Europe considère l'importance qu'il convient d'accorder à la qualité du cadre de vie des populations ;

Rappelant les dispositions de l'article 10.1 de la convention concernant le suivi de sa mise en œuvre ; rappelant également son article 8 relatif à l'assistance mutuelle et à l'échange d'informations, qui prévoit que les Parties s'engagent à coopérer pour renforcer l'efficacité des mesures prises et en particulier à échanger des informations sur toutes les questions visées par les dispositions de la convention ;

Considérant que la Recommandation CM/Rec(2008)3 du Comité des Ministres aux Etats membres sur les orientations pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage propose que chacune des Parties contribue à la constitution d'une base de données figurant sur le site internet de la Convention européenne du paysage du Conseil de l'Europe, et rappelant que la recommandation mentionne que cette base de données constituera une « boîte à outils » favorisant une assistance technique et scientifique mutuelle par la collecte et l'échange d'expériences et de travaux de recherche en matière de paysage, comme prévu à l'article 8 de la convention mentionné ci-dessus sur l'assistance mutuelle et l'échange d'informations,

Recommande aux Etats Parties à la convention :

- d'utiliser le Système d'information de la Convention européenne du paysage du Conseil de l'Europe ainsi que son glossaire², dans le cadre de leur coopération prévue par la convention ;
- de coopérer pour développer ce Système d'information afin de remplir pleinement les objectifs ci-dessus mentionnés ;
- de poursuivre l'échange d'informations sur toutes les questions visées par les dispositions de la convention afin de promouvoir la connaissance des paysages et des politiques les concernant, en vue de favoriser la qualité de vie des populations en prenant soin de leur cadre de vie.

² Partie publique à compléter par les Parties à la convention : https://elcl6.coe.int/WebForms/Public_List.aspx.

Annexe 2

**Liste des Représentants nationaux à la Convention européenne du paysage,
qui sont également correspondants du Système d'information du Conseil de l'Europe sur
la Convention européenne du paysage**

State	Region	Profile	Name	Surname
Bosnie-Herzégovine		National	ABDIJEVIC	Lamija
Portugal		National	AFONSO	Marta
Arménie		National	ALAVERDYAN	Ruzan
Italie		National	ALESSANDRO	Maria Maddalena
Azerbaïdjan		National	ARZU	Samadova
Lituanie		National	BEZARAS	Vidmantas
Royaume-Uni		National	BLAKE	Chris
Pays-Bas		National	BRAAKSMA	Patricia
"L'ex-République yougoslave de Macédoine"		National	CAVDAROVA	Valentina
Turquie		National	ÇETİN SÖNMEZ	Gülhan
Espagne		National	CRUZ	Linarejos
Irlande		National	CUMMING	Willie
Belgique	Flandre	Regional	DE MEYER	Sarah
Belgique	Wallonie	Regional	DECONINCK	Mireille
Croatie		National	DUMBOVIC-BILUSIC	Biserka
Conseil de l'Europe		Administrator	ELCL6	Elcl6
Chypre		National	ENOTIADES	Phaedon
Serbie		National	FILIPOVIC	Biljana
Roumanie		National	GINAVAR	Anca Ileana
Danemark		National	GINSBAK	Anette
Grèce		National	GOURGIOTIS	Anestis
Lettonie		National	GRANTA	Dace
Suède		National	GREN	Leif
Bulgarie		National	HARDALOVA	Rayna
Finlande		National	HEIKKILÄ	Tapio
Slovénie		National	HLADNIK	Jelena
Hongrie		National	KINCSES	Krisztina
Ukraine		National	LEGKA	Olena
Belgique	Région de Bruxelles-Capitale	Regional	LEROY	Isabelle
Monténégro		National	LJESKOVIC MITROVIC	Sanja
Pologne		National	MAŁGORZATA	Opęchowska
Saint-Marin		National	MAZZA	Lucia
Géorgie		National	MIRZIKASHVILI	Rusudan
Andorre		National	MOLES	Anna
Norvège		National	MORTENSEN	Liv Kirstine
Moldova		National	MUNTEANTU	Sergei
Suisse		National	OSSOLA	Carlo
République tchèque		National	TOBIKOVA	Julia
France		National	TRANSY	Julien

Annexe 3



Systeme d'information du Conseil de l'Europe sur la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage

Présentation des politiques du paysage des Etats membres du Conseil de l'Europe et de leurs Régions

- L6 -

0. Informations de base

0. 1. Informations de base

0. 1. 1. Informations de base

0. 1. 1. 1. Informations de base

1. Nom de l'Etat/de la Région concerné(e)

Etat

Région (pour les Régions concernées)

2. Responsable officiel de la Convention européenne du paysage

Nom

Institution

Adresse

Code postal

Ville

Courriel

Site web

3. Responsable des réponses à ce questionnaire

Nom

Adresse

Code postal

Ville

Courriel

Site web

4. L'Etat participe-t-il à la Conférence du Conseil de l'Europe pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage ?

Oui Non

5. La Convention européenne du paysage a-t-elle été signée ou ratifiée par l'Etat ?

Oui Non

6. Si le présent questionnaire est rempli par une autorité régionale, cette autorité a-t-elle adopté la Convention par un acte juridique spécifique ?

Oui Non

7. Compétences des entités administratives en matière de paysage

Premier niveau administratif (nom de l'entité au niveau de l'Etat)

Responsabilité dans le domaine du paysage ?

- Oui
 Non

Compétences de l'entité :

Deuxième niveau administratif (nom de l'entité)

Responsabilité dans le domaine du paysage ?

- Oui
 Non

Compétences de l'entité :

Troisième niveau administratif (nom de l'entité)

Responsabilité dans le domaine du paysage ?

- Oui
 Non

Compétences de l'entité :

Référence à une carte officielle administrative du pays/région :

Commentaire

(le cas échéant, précisez les éléments d'organisation de l'Etat/la Région non inclus ci-dessus)

1. Dispositions générales

1. 1. Définitions

1. 1. 1. Paysage

1. 1. 1. 1. Paysage

8. Le terme 'paysage' est-il défini dans votre langue ?

- Oui Non

9. La définition juridique du terme 'paysage' dans l'Etat/la Région est-elle différente de celle de la Convention européenne du paysage ?

Oui Non

1. 1. 2. Politique du paysage

1. 1. 2. 1. Politique du paysage

10. La définition juridique de 'politique du paysage' dans l'Etat/la Région est-elle différente de celle de la Convention ?

Oui Non

1. 1. 3. Objectif de qualité paysagère

1. 1. 3. 1. Objectif de qualité paysagère

11. La définition juridique de 'objectif de qualité paysagère' dans l'Etat/la Région est-elle différente de celle de la Convention

Oui Non

1. 1. 4. Protection des paysages

1. 1. 4. 1. Protection des paysages

12. La définition juridique de 'protection des paysages' dans l'Etat/la Région est-elle différente de celle de la Convention ?

Oui Non

1. 1. 5. Gestion des paysages

1. 1. 5. 1. Gestion des paysages

13. La définition juridique de 'gestion des paysages' dans l'Etat/la Région est-elle différente de celle de la Convention ?

Oui Non

1. 1. 6. Aménagement des paysages

1. 1. 6. 1. Aménagement des paysages

14. La définition juridique de 'aménagement des paysages' dans l'Etat/la Région est-elle différente de celle de la Convention ?

Oui Non

1. 2. Champ d'application

1. 2. 1. Champ d'application

1. 2. 1. 1. Champ d'application

15. Le champ d'application de la Convention européenne du paysage est-il repris dans un document formel de l'Etat/la Région ?

Oui Non

Décrivez brièvement le champ d'application du 'paysage' énoncé dans le présent document et indiquez s'il est fait spécifiquement référence à des espaces particuliers (p. ex. naturel, rural, urbain, périurbain, etc., et aux espaces terrestres, aquatiques - eaux intérieures et maritimes - et aériens).

1. 3. Objectifs

1. 3. 1. Objectifs

1. 3. 1. 1. Objectifs

16. Une politique du paysage a-t-elle été définie ?

Oui Non

2. Mesures nationales

2. 4. Répartition des compétences

2. 4. 1. Gouvernement

2. 4. 1. 1. Gouvernement

17. Dans la structure du gouvernement, la compétence afférente à la Convention européenne du paysage appartient-elle à un seul ministère ?

Oui Non

18. Existe-t-il dans ce ministère un service spécial consacré au paysage ?

Oui Non

19. Y a-t-il des consultations et des échanges réguliers entre le ministère/autorité chargé de la politique du paysage et d'autres ministères/autorités chargés des politiques territoriales et autres ?

Oui Non

20. En l'absence de ministère/autorité unique responsable de la politique du paysage, quels ministères/autorités exercent conjointement les tâches relatives aux différents éléments de la politique du paysage ? (plusieurs choix possibles) *

- Agriculture
- Changement climatique
- Communautés
- Patrimoine culturel
- Culture (général)
- Ecologie (biodiversité)
- Economie
- Education
- Energie
- Environnement (général)
- Affaires étrangères
- Forêts
- Infrastructure
- Affaires intérieures
- Loisirs et détente
- Extraction minérale
- Patrimoine naturel
- Conservation et protection de la nature
- Travaux publics
- Recherche
- Développement rural
- Aménagement du territoire
- Développement durable
- Tourisme
- Transport

- Gestion de l'eau
- Publicité
- Autre (précisez)

21. Y a-t-il des consultations formelles et des échanges réguliers entre les différents ministères/autorités qui peuvent se partager des compétences en matière de politique du paysage ?

- Oui Non

Ajoutez toute information utile sur la façon dont les compétences en matière de politique paysagère sont exercées au sein du gouvernement national.

2. 4. 2. Autres acteurs (organisations et institutions)

2. 4. 2. 1. Autres acteurs (organisations et institutions)

22. Existe-t-il des organisations et des institutions publiques (ou équivalent) actives et/ou responsables dans le domaine du paysage (observatoires du paysage, conseils du paysage, centres ou instituts du paysage, etc.) ?

- Oui Non

23. Existe-t-il des organisations et des institutions privées actives et/ou responsables dans le domaine du paysage ?

- Oui Non

24. Y a-t-il une législation qui régleme les activités et/ou les organisations bénévoles en matière de paysage ?

- Oui Non

Ajoutez toute information utile sur les autres organisations actives dans le secteur des paysages.

2. 4. 3. Réseaux

2. 4. 3. 1. Réseaux

25. Existe-t-il des réseaux de collaboration en matière de paysage ?

- Oui Non

Ajoutez toute information utile sur les réseaux en matière de paysage.

2. 4. 4. Relations entre les différents acteurs

2. 4. 4. 1. Relations entre les différents acteurs

26. Le ministère chargé de la politique en matière de paysage est-il en interaction avec d'autres acteurs dans le domaine du paysage ?

Oui Non

27. Le ministère chargé de la politique en matière de paysage organise-t-il des conférences officielles sur le paysage ?

Oui Non

28. Le ministère chargé de la politique en matière de paysage organise-t-il des réunions sur le paysage ?

Oui Non

29. Le ministère chargé de la politique en matière de paysage prépare-t-il des questionnaires sur le paysage ?

Oui Non

30. Le ministère chargé de la politique en matière de paysage organise-t-il d'autres activités sur le paysage ?

Oui Non

31. D'autres ministères/autorités sont-ils en interaction avec des acteurs concernés par le paysage ?

Oui Non

32. D'autres acteurs concernés par le paysage sont-ils en interaction, indépendamment du gouvernement ?

Oui Non

2. 5. Mesures générales

2. 5. 1. Reconnaissance juridique des concepts

2. 5. 1. 1. Reconnaissance juridique des paysages

33. Le paysage fait-il l'objet d'un ou de plusieurs articles de la constitution (ou texte équivalent) ?

Oui Non

34. Le paysage fait-il l'objet d'une loi spécifique ?

Oui Non

35. D'autres lois traitent-elles du paysage ?

Oui Non

36. Existe-t-il un code juridique qui rassemble tous les textes applicables au paysage ?

Oui Non

37. Existe-t-il une jurisprudence concernant la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage ?

Oui Non

2. 5. 2. Politiques du paysage

2. 5. 2. 1. Politiques du paysage

38. Des politiques du paysage visant la protection, la gestion et l'aménagement du paysage ont-elles été établies, au sens de la définition de la Convention européenne du paysage ?

Oui Non

2. 5. 3. Procédures de participation

2. 5. 3. 1. Procédures de participation

39. Existe-t-il des procédures permettant aux autorités régionales de participer aux décisions publiques relatives aux paysages ?

Oui Non

40. Existe-t-il des procédures permettant aux autorités locales de participer aux décisions

publiques relatives aux paysages ?

Oui Non

41. Existe-t-il des procédures permettant au public de participer aux décisions publiques relatives aux paysages ?

Oui Non

42. Existe-t-il des procédures permettant à d'autres acteurs concernés de participer aux décisions publiques relatives aux paysages ?

Oui Non

2. 5. 4. *Intégration dans des politiques*

2. 5. 4. 1. *Intégration dans des politiques*

43. Les questions de paysage sont-elles incluses dans d'autres domaines politiques au niveau national, régional ou local ?

Oui Non

44. Les questions du paysage sont-elles incluses dans les politiques de l'agriculture?

Oui Non

45. Les questions du paysage sont-elles incluses dans les politiques du changement climatique ?

Oui Non

46. Les questions du paysage sont-elles incluses dans les politiques des collectivités territoriales ?

Oui Non

47. Les questions du paysage sont-elles incluses dans les politiques du patrimoine culturel ?

Oui Non

48. Les questions du paysage sont-elles incluses dans les politiques de la culture ?

Oui Non

49. Les questions du paysage sont-elles incluses dans les politiques de l'écologie et de la biodiversité ?

Oui Non

50. Les questions du paysage sont-elles incluses dans les politiques de l'économie ?

Oui Non

51. Les questions du paysage sont-elles incluses dans les politiques de l'éducation ?

Oui Non

52. Les questions du paysage sont-elles incluses dans les politiques de l'énergie ?

Oui Non

53. Les questions du paysage sont-elles incluses dans les politiques de l'environnement ?

Oui Non

54. Les questions du paysage sont-elles incluses dans les politiques des affaires étrangères ?

Oui Non

55. Les questions du paysage sont-elles incluses dans les politiques des forêts ?

Oui Non

56. Les questions du paysage sont-elles incluses dans les politiques des infrastructures ?

Oui Non

57. Les questions du paysage sont-elles incluses dans les politiques des loisirs et de la détente ?

Oui Non

58. Les questions du paysage sont-elles incluses dans les politiques de la géologie et de l'extraction minière ?

Oui Non

59. Les questions du paysage sont-elles incluses dans les politiques de la publicité ?

Oui Non

60. Les questions du paysage sont-elles incluses dans les politiques de la conservation et de la protection de la nature ?

Oui Non

61. Les questions du paysage sont-elles incluses dans les politiques des travaux publics ?

Oui Non

62. Les questions du paysage sont-elles incluses dans les politiques du développement rural ?

Oui Non

63. Les questions du paysage sont-elles incluses dans les politiques de l'aménagement du territoire ?

Oui Non

64. Les questions du paysage sont-elles incluses dans les politiques du développement durable ?

Oui Non

65. Les questions du paysage sont-elles incluses dans les politiques du tourisme ?

Oui Non

66. Les questions du paysage sont-elles incluses dans les politiques de la gestion de l'eau ?

Oui Non

67. Les questions du paysage sont-elles incluses dans d'autres politiques ?

Oui Non

Ajoutez toute information utile sur les façons dont les questions de paysage sont intégrées dans d'autres domaines politiques adéquats aux niveaux national, régional et local.

2. 6. Mesures particulières

2. 6. 1. Sensibilisation

2. 6. 1. 1. Sensibilisation

68. Des mesures ont-elles été prises pour accroître la sensibilisation sur la valeur des paysages, leur rôle et les transformations qui peuvent leur être apportées ?

Oui Non

69. Des documents clés de la Convention européenne du paysage (directives, rapports, etc.) ont-ils été traduits dans votre ou vos langues ?

Oui Non

70. Existe-t-il de grands événements réguliers sur le paysage ?

Oui Non

71. Existe-t-il des publications spécifiques consacrées au paysage (livres, revues, bulletins d'information, articles, etc.) ?

Oui Non

72. Un ou plusieurs prix relatifs au paysage ont-ils été institués au niveau local/régional/national/international, mis à part le prix de la Convention européenne du paysage ?

Oui Non

73. Existe-t-il des forums de discussion sur le paysage ?

Oui Non

74. Existe-t-il des réseaux sociaux spécifiquement axés sur les questions du paysage ?

Oui Non

75. Des informations officielles sur le paysage sont-elles publiquement accessibles sur des sites internet ?

Oui Non

2. 6. 2. Formation et éducation

2. 6. 2. 1. Connaissance et interventions sur les paysages

76. Des mesures ont-elles été prises pour promouvoir la formation de spécialistes du paysage dans des organismes publics ou privés ?

Oui Non

77. Une aide financière ou autre à la formation a-t-elle été mise en place ?

Oui Non

78. Existent-ils des programmes de baccalauréat/maîtrise spécialisés en paysage ?

Oui Non

79. Des diplômes relatifs au paysage sont-ils reconnus ?

Oui Non

80. De bourses de doctorat pour des projets concernant le paysage existent-elles ?

Oui Non

81. Autre

Oui Non

Ajoutez toute information utile sur les mesures destinées à promouvoir la formation spécialisée.

2. 6. 2. 2. Programmes pluridisciplinaires de formation sur le paysage

82. Des programmes pluridisciplinaires de formation spécialisée sur la politique, la protection, la gestion et l'aménagement du paysage, destinés à d'autres professionnels du secteur public ou privé, existent-ils ?

Oui Non

83. Décrivez/répertoriez des exemples de programmes de formation pluridisciplinaires clés disponibles pour chaque secteur

Programme

Description

Site web

Groupe cible *

- Secteur public
 - Secteur privé
 - Chercheur
 - Associations
 - Autre
-

84. Formation pour d'autres professions

2. 6. 2. 3. Enseignement scolaire et universitaire

85. Des mesures ont-elles été prises par le ministère/autorité responsable de l'éducation pour promouvoir des enseignements scolaire et universitaire abordant les valeurs du paysage et les questions relatives à sa protection, à sa gestion et à son aménagement ?

Oui Non

86. Mesures pour l'école maternelle

Oui Non

87. Mesures pour l'établissement primaire

Oui Non

88. Mesures pour l'établissement secondaire

Oui Non

89. Mesures pour l'université de premier cycle (licence)

Oui Non

90. Mesures pour l'université de second cycle (master/doctorat)

Oui Non

91. Mesures pour la formation permanente

Oui Non

92. Autres mesures

Oui Non

93. Décrivez/répertoriez les exemples d'enseignements clés disponibles pour chaque groupe

94. Enseignements clés pour l'école maternelle

Oui Non

95. Enseignements clés pour l'établissement primaire

Oui Non

96. Enseignements clés pour l'établissement secondaire

Oui Non

97. Enseignements clés pour l'université de premier cycle (licence)

Oui Non

98. Enseignements clés pour l'université de second cycle (master/doctorat)

Oui Non

99. Enseignements clés pour la formation permanente

Oui Non

100. Autres enseignements clés

Oui Non

101. Existe-t-il d'autres organismes de formation qui fournissent des qualifications dans des domaines liés au paysage ?

Oui Non

Décrivez de manière plus détaillée des exemples de bonnes pratiques dans l'enseignement scolaire et universitaire.

[2. 6. 3. Amélioration des connaissances](#)

2. 6. 3. 1. Identification du paysage

102. L'identification du paysage est-elle requise par la loi/réglementation ?

Oui Non

103. Existe-t-il un processus officiel d'identification des paysages sur votre territoire ?

Oui Non

104. Existe-t-il un processus non officiel d'identification des paysages sur votre territoire ?

Oui Non

105. Quel est le contenu de chaque système utilisé pour identifier le paysage (que la loi/réglementation l'exige ou pas) ?

Systeme

Institution responsable

Instance organisatrice

Echelle *

- National
- Régional
- Local

Portée géographique *

- Tout le territoire
- Zones spécifiques

Catégories (article 2) *

- Espace naturel
- Espace rural
- Espace urbain
- Espace périurbain

Catégories (autres) *

- Paysage remarquable
- Paysage du quotidien
- Paysage dégradé
- Autre

Documentation *

- Cartes
- SIG
- Photographies
- 3D
- Autre

Référence/adresse URL

106. Une méthodologie et un mécanisme spécifiques sont-ils utilisés pour identifier les paysages ?

Oui Non

107. Les résultats de ce travail sont-ils mis à la disposition du public ?

Oui Non

Le cas échéant, ajoutez toutes les précisions jugées utiles sur les registres ou les inventaires du paysage.

2. 6. 3. 2. Analyse du paysage

108. Les caractéristiques paysagères ainsi que les forces et les pressions qui modifient le paysage sont-elles systématiquement analysées ?

Oui Non

109. Les résultats de ce travail sont mis à la disposition du public ?

Oui Non

Le cas échéant, ajoutez toutes les précisions jugées utiles.

2. 6. 3. 3. Suivi des transformations du paysage

110. Un programme a-t-il été créé pour suivre les transformations du paysage ?

Oui Non

111. Une méthodologie et un mécanisme ont-ils été établis pour identifier les forces et les pressions qui agissent sur les paysages ?

Oui Non

112. Les résultats de cette méthodologie et mécanisme sont-ils mis à la disposition du public ?

Oui Non

Ajoutez toute précision jugée utile sur les méthodologies d'évaluation et de suivi.

2. 6. 3. 4. Evaluation du paysage

113. Les valeurs définies par les Parties intéressées et la population concernée pour identifier les paysages sont-elles incluses dans des programmes paysagers spécifiques et des méthodologies d'évaluation ?

Oui Non

114. Les résultats de cette méthodologie sont-ils mis à la disposition du public ?

Oui Non

Ajoutez toute précision jugée utile sur la prise en compte des valeurs.

[2. 6. 4. Objectifs de qualité paysagère](#)

2. 6. 4. 1. Objectifs de qualité paysagère

115. Des méthodologies et des mécanismes spécifiques (programmes/outils/mesures) sont-ils utilisés pour définir des objectifs de qualité paysagère ?

Oui Non

116. Les résultats de cette méthodologie et mécanisme sont-ils mis à la disposition du public ?

Oui Non

Donnez des exemples décrivant comment les objectifs de qualité paysagère ont été formulés.

[2. 6. 5. Mise en oeuvre](#)

2. 6. 5. 1. Mise en oeuvre

117. Des moyens d'intervention visant à protéger, gérer et/ou aménager le paysage ont-ils été mis en place ?

Oui Non

Ajoutez toute information utile sur le suivi et la réglementation des transformations du paysage.

[3. Coopération européenne](#)

[3. 7. Politiques et programmes internationaux](#)

[3. 7. 1. Politiques et programmes internationaux](#)

3. 7. 1. 1. Politiques et programmes internationaux

118. Y a-t-il une coopération au niveau local/régional/national avec d'autres pays concernant la

prise en compte de la dimension paysagère dans des politiques internationales ?

Oui Non

119. Y a-t-il une coopération au niveau local/régional/national avec d'autres pays concernant la prise en compte de la dimension paysagère dans des programmes internationaux de coopération ?

Oui Non

Ajoutez toute information utile sur la prise en compte de paramètres liés au paysage dans les politiques et programmes internationaux.

3. 8. Assistance mutuelle et échange d'informations

3. 8. 1. Assistance technique et scientifique

3. 8. 1. 1. Assistance technique et scientifique

120. Y a-t-il des exemples d'assistance technique et scientifique sur les questions de paysage ?

Oui Non

Ajoutez toute information utile sur l'assistance technique et scientifique en Europe et donnez des exemples de bonnes pratiques.

3. 8. 2. Echanges de spécialistes du paysage

3. 8. 2. 1. Echanges de spécialistes du paysage

121. Y a-t-il des exemples d'échanges de spécialistes du paysage, notamment à des fins de formation et d'information ?

Oui Non

Ajoutez toute information utile sur les échanges entre les spécialistes du paysage et donnez des exemples de bonnes pratiques.

3. 8. 3. Echange d'informations

3. 8. 3. 1. Echange d'informations

122. Les documents locaux, régionaux et nationaux sont-ils traduits dans d'autres langues ?

Oui Non

123. Des actions internationales spécifiques ont-elles été mises en place pour stimuler l'échange

d'informations (conférences, séminaires, ateliers, réseaux, échanges de publications, expositions, projets communs, projets de l'UE, etc.) ?

Oui Non

124. Votre Etat est-il membre d'organisations internationales gouvernementales travaillant sur le paysage ?

Oui Non

Ajoutez toute information utile sur l'échange d'informations et donnez des exemples de bonnes pratiques.

3. 9. Paysages transfrontaliers

3. 9. 1. Paysages transfrontaliers

3. 9. 1. 1. Paysages transfrontaliers

125. Existe-t-il des mécanismes destinés à encourager la coopération transfrontalière aux niveaux national, régional et local ?

Oui Non

126. Existe-t-il des initiatives transfrontalières communes sur le paysage ?

Oui Non

Ajoutez toute information utile sur la coopération transfrontalière locale et régionale.

3. 10. Prix du paysage du Conseil de l'Europe

3. 10. 1. Prix du paysage du Conseil de l'Europe

3. 10. 1. 1. Prix du paysage du Conseil de l'Europe

127. Votre Etat/Région a-t-il déjà participé au Prix du paysage du Conseil de l'Europe ?

Oui Non

128. Quel est le mode de sélection des candidats au prix du paysage du Conseil de l'Europe ?

Mode de sélection et règlement

URL du règlement

Site web

L'impact de la sélection a-t-il été estimé ?

129. L'impact du Prix du paysage du Conseil de l'Europe a-t-il été estimé ?

Oui Non

131. Optionnel : Mentionner le nom de l'auteur et du crédit photo (©)

*
